



Le mot du Directeur

“

*Cher(e)s employeur(euse)s,
2024 est une année particulière pour les Caisses Sociales de Monaco.
Elle est d'abord historique puisqu'elle marque l'entrée en fonction au 1er janvier de la CMRC,
une nouvelle caisse de retraite complémentaire 100% monégasque.
2024 est également un anniversaire important : les 80 ans d'existence de la CCSS.
Ainsi ce sont 3 piliers de la protection sociale de Monaco qui sont à l'honneur cette année :
le Soutien aux familles, l'Assurance maladie et la Retraite.
Bonne lecture.*

Bertrand CROVETTO
Directeur des Caisses Sociales de Monaco

”

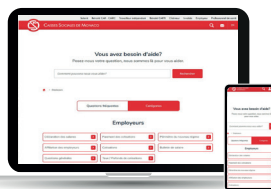


ACTUALITÉS



Une nouvelle FAQ à disposition des employeurs est disponible sur le site internet des Caisses Sociales.

Vous y trouverez les réponses aux questions les plus fréquentes concernant les modalités de déclaration des salaires, ainsi que le recouvrement et le paiement des cotisations



FAQ EMPLOYEURS

Les réponses à toutes vos questions sur



caisses-sociales.mc

Menu Employeur > Employeur à titre professionnel

PLAFONDS ET TAUX DE COTISATIONS au 1er octobre 2024 (Mise à jour au 1er mai 2025)

CCSS		Caisse de Compensation des Services Sociaux	
PLAFONDS		TAUX DE COTISATION	
Annuel 115 200 €	Mensuel 9 600 €	13,40 % pour les employeurs ne cotisant pas à la CGCS 13,45 % pour les employeurs affiliés à cet organisme	
CAR		Caisse Autonome des Retraites	
PLAFONDS		TAUX DE COTISATION	
Annuel 72 336 €	Mensuel 6 028 €	Taux de base Salarié Taux de base Employeur Taux variable Employeur	6,85 % 7,45 % 0,86 % 15,16 %
Salaire de base au 1er octobre 2024 : 1 507 €			
CMRC		Caisse Monégasque de Retraite Complémentaire	
PLAFONDS MENSUELS		TAUX DE COTISATION	
Tranche A 3 947 €	Tranche B Entre la TA et 8 fois le plafond de la TA	Tranche A Tranche B	7,87 % d'acquisition des droits 2,15 % non générateur de droits 21,59 % d'acquisition des droits 2,70 % non générateur de droits
UNEDIC		Assurance Chômage	
PLAFONDS*		TAUX DE COTISATION	
Annuel 185 472 €	Mensuel 15 456 €	Taux de base Salarié Taux de base Employeur *	2,40 % 4,00 % 6,40 %
*modifiés au 1er janvier de chaque année		*taux au 1er mai 2025	

LES TÉLÉSERVICES EMPLOYEURS

Les Téléservices Employeurs sont accessibles de 7h à 22h, 7 jours sur 7

Le portail à destination des Employeurs permet, pour toutes les cotisations recouvrées par la CCSS (donc également celles liées à la CMRC) :

- Une déclaration unique
- Un paiement unique, y compris pour la CCPB

Les moyens de règlement des cotisations agréés par les Caisses Sociales sont le Télépaiement et le Titre Interbancaire de Paiement (TIP) à la norme SEPA



Pour plus d'informations, vous trouverez une notice explicative sur le site internet des Caisses Sociales dans l'espace « Employeur »

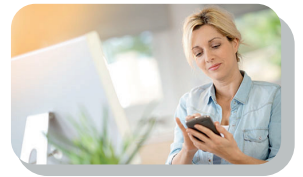
CMRC 2024

CMRC Caisse Monégasque de Retraite Complémentaire

La Caisse Monégasque de Retraite Complémentaire (CMRC) est entrée en fonctionnement au 1er janvier 2024

Des informations détaillées sont disponibles sur le site internet des Caisses Sociales et en particulier :

- Une rubrique « spécificités de la CMRC » sur la page « Cotisations » donne des exemples d'application des règles de plafonnement et de proratisation.
- Une fiche est disponible concernant la 13ème déclaration (état récapitulatif des salaires) de l'exercice 2023-2024 qui concernera également la CMRC.
- Si vous bénéficiez d'un taux dérogatoire de cotisation accordé par l'Agirc-Arrco avant le 1er janvier 2024, la FAQ détaille les modalités de choix du taux majoré prévu par la loi n° 1.544.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet des Caisses Sociales dans l'espace « Employeur »

DONNEES PERSONNELLES



En cas de changement d'adresse email, n'oubliez pas d'actualiser cette information dans votre profil abonné

En vertu des dispositions de la loi n° 1.165 modifiée, relative à la protection des informations nominatives, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Pour exercer ces droits ou pour en savoir plus sur notre Politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter la rubrique dédiée de notre site internet ou à contacter notre Délégué à la Protection des Données
Tél. : (+377) 93.15.49.22 - Mail : dpo@caisses-sociales.mc

NOUS CONTACTER

RECOUVREMENT DES COTISATIONS

 recouvrement@caisses-sociales.mc
 (+377) 93.15.43.91



Caisses-Sociales-de-Monaco



caisses-sociales.mc
info-retraite.mc



CONTROLE DES EMPLOYEURS

 contrôle-employeur@caisses-sociales.mc
 (+377) 93.15.43.83



Les horaires d'accueil physique par service sont disponibles sur notre site sur la page Nous contacter



Siège Social
11, rue Louis Notari

ENCAISSEMENT

 encaissement@caisses-sociales.mc
 (+377) 93.15.41.37

LES CAISSES SOCIALES DE MONACO S'ENGAGENT



Les Caisses Sociales de Monaco s'engagent avec l'obtention du Label Monaco Welcome en mars 2017 et la signature du Pacte National pour la Transition Énergétique en octobre 2019

